

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 28 JUIN 2024*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00***OBJET : AFFAIRES GENERALES****Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/058****Présents :****M. Xavier HAQUIN, Maire****M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, Adjoints au Maire****Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Conseillers Municipaux****Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DEHAS	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)
Mme BENLAHMAR	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme CABOT)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

**Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24****Publiée le : 03/07/24**

Le Maire.



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**AFFAIRES GENERALES**

**Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-2 ;

VU la délibération n°2020/28 du Conseil municipal du 25 mai 2020, relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n°2020/29 du Conseil municipal du 25 mai 2020, fixant le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2022/122 du Conseil municipal du 23 septembre 2022, modifiant le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2024/057 du Conseil municipal du 28 juin 2024 se prononçant contre le maintien dans ses fonctions du 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints au Maire ;

**CONSIDÉRANT** cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**CONSIDÉRANT** que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de dix adjoints ;

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du 25 mai 2020, le Conseil municipal a décidé la création de huit postes d'Adjoints au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'optimiser la conduite de ses projets, Monsieur le Maire a souhaité porter le nombre de postes d'Adjoints au maximum autorisé, soit dix postes ;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle élection a eu lieu au cours de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la perte de confiance survenue entre le Maire et le 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en la personne de Monsieur Youcef KHINACHE ;

**CONSIDÉRANT** que sa délégation de fonctions et de signature lui a été retirée et que le Conseil municipal s'est prononcé contre le maintien dans ses fonctions ;

**CONSIDÉRANT** de ce fait, qu'un poste d'Adjoint au Maire est désormais vacant et que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **MODIFIE** le nombre de postes d'Adjoints au Maire, portant le nombre total d'Adjoints à neuf ;

- **PROMEUT** d'un rang le 10<sup>ème</sup> Adjoint, devenant ainsi 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- **FIXE** en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil municipal comme suit :
  - ✓ M. Benoît BLANCHARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
  - ✓ Mme Céline CABOT, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
  - ✓ M. Joël NACCACHE, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
  - ✓ Mme Angélique MEZIERE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
  - ✓ M. Didier LEDEUR, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
  - ✓ Mme Joëlle DUPUY, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
  - ✓ M. Etienne RAVIER, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
  - ✓ Mme Vania CASTRO FERNANDES, 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
  - ✓ Mme Carole CHESNEAU MUSTAFA, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



Pour extrait conforme,

  
Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN